

- PROCÉDURE VAE - GUIDE

Vous devez justifier :

- de la durée de votre expérience (**1 an en équivalent temps plein**)
- du **rapport direct** de cette activité avec le diplôme demandé

Vous devez apporter la preuve de vos activités :

- Soit en joignant à votre demande, une attestation d'activités salariées signée par votre employeur. *S'il s'agit d'une activité bénévole, vous devez fournir une attestation signée par deux personnes de l'association ayant pouvoir ou délégation de signature.*
- soit en joignant une copie de vos bulletins de salaires correspondants aux activités exercées. Le 1^{er} et le dernier de chaque emploi concerné suffisent.

Attention :

Pour le calcul de la durée d'activités, **ne sont pas pris en compte :**

- Les activités exercées à titre personnel ou familial hors de structures associatives.

✓ Le Cerfa :

- Tous les champs doivent être renseignés
- Le Cerfa étant dématérialisé, vous n'avez pas besoin de le signer.

✓ La Rubrique 5 du Cerfa : Information concernant votre expérience en lien avec le diplôme visé

- à rédiger avec **soin et une grande précision** car il est le **point clé** de votre dossier.

✓ Pièces complémentaires au Cerfa : Liste des pièces à fournir en plus de celles demandées dans la notice du Cerfa :

- Chaque document joint en justificatif doit être scanné (.pdf) individuellement avec un titre explicite.

**Le dossier complet
est à retourner par mail à :**

ophelia.salina@univ-lorraine.fr

ATTENTION :

Le Cerfa doit être renvoyé non scanné, il nous faut l'original.